



Association FIBOIS OCCITANIE
Siège social : 221, RUE MARYSE BASTIE
2EME ET. BAT. INSPIRE
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport d'audit relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association FIBOIS OCCITANIE tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

www.link-audit.fr

04 67 27 27 72 - cac@link-audit.fr

3, rue de l'industrie - Centre d'affaires le gua - 34880 Lavérune

SAS au capital de deux mille euros - 833 946 361 RCS MONTPELLIER - Société de Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons examiné et rapproché les conventions de subvention et les subventions perçues par votre association. Cet examen a permis le contrôle de l'indépendance des exercices et n'a pas révélé d'anomalies significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des membres du Bureau de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lavérune, le 27 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Benoît SARTRE



Président de LINK-AUDIT

Sont annexés au présent rapport le compte de résultat, le bilan et l'annexe des comptes annuels.

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	17 060	17 060		1 000	1 000	100.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	44 207	34 279	9 928	6 040	3 887	64.36
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	76		76	76		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 769		4 769	9 568	4 799	50.16
	Total II	66 112	51 339	14 773	16 684	1 911	11.46
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 251	1 810	46 441	49 519	3 078	6.22
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	430 024		430 024	688 840	258 816	37.57
	Charges constatées d'avance (2)	6 873		6 873	13 053	6 179	47.34
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	213 392		213 392	80 354	133 038	165.57
	Total III	698 540	1 810	696 730	831 765	135 035	16.23
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		764 652	53 149	711 503	848 449	136 946	16.14

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
AUTRES FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau	468 532	443 033	25 499	5.76
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	75 214	25 499	49 715	194.97
	Situation nette (sous total)	543 746	468 532	75 214	16.05
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement		1 929	1 929	100.00
	Provisions réglementées				
	Total I	543 746	470 461	73 285	15.58
	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Droits du concédant				
	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total III				
	Provisions pour risques				
DETTES (I)	Provisions pour charges				
	Total IV				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		155 000	155 000	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 668	64 243	15 575	24.24
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	76 924	73 169	3 755	5.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
ÉCARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION (VI)	Autres dettes	200	11 327	11 127	98.23
	Produits constatés d'avance	41 965	74 248	32 283	43.48
	Total V	167 757	377 988	210 231	55.62
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	711 503	848 449	136 946	16.14

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

155 000

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	72 991		65 439		7 552	11.54
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	33 711		44 302		10 590	23.91
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	494 131		348 607		145 524	41.74
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	517		97		420	432.75
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	75 867				75 867	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			150 997		150 997	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	30		0		30	NS
Total I	677 247		609 442		67 804	11.13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	171 568		212 432		40 864	19.24
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	7 090		1 406		5 683	404.09
Salaires et traitements	303 918		271 781		32 137	11.82
Cotisations sociales	104 724		87 367		17 357	19.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 650		3 942		708	17.95
Dotations aux provisions	1 810				1 810	
Valuers comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	7 449		5 842		1 607	27.51
Total II	601 209		582 771		18 437	3.16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	76 038		26 671		49 367	185.10

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		2		2		
Autres intérêts et produits assimilés		627		251	376	149.61
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		628		253	376	148.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		1 452		866	586	67.62
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		1 452		866	586	67.62
2. Résultat financier (III-IV)		824		614	210	34.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		75 214		26 057	49 157	188.65
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				1 859	1 859	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				2 417	2 417	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				558	558	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		677 875		611 553	66 321	10.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		602 661		586 054	16 607	2.83
5. EXCEDENT OU DEFICIT		75 214		25 499	49 715	194.97

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		986			986	
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL		986			986	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		986			986	
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		986			986	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 711 502.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 677 246.62 Euros et dégageant un excédent de 75 213.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fibois Occitanie, association à caractère interprofessionnelle de la filière bois en Occitanie, est un lieu de concertation, de dialogue et de réflexion, dont l'objet est de contribuer au développement, à la valorisation et à la promotion de l'ensemble de notre filière dans un souci d'équilibre entre les ressources offertes par la nature et les demandes du marché.

L'exercice 2025 marque la pleine consolidation de Fibois Occitanie avec une stabilité des effectifs, favorisant la montée en compétences et la pérennisation des processus internes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernance et organisation : Face aux mouvements de personnel et à l'indisponibilité de la Direction début 2026, l'association a réagi avec agilité en sécurisant le pilotage par un intérim interne puis un délégué de transition. Ces mesures, couplées au recrutement de nouveaux profils qualifiés, garantissent la maîtrise opérationnelle et la stabilité de l'équipe dès le second trimestre 2026.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraîne notamment :

- l'abandon de la technique des transferts de charges (comptes de classe 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- un nouveau format d'annexe,
- et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'impact pas significativement la présentation des comptes de l'association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 060		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	842		8 379
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 827		
TOTAL	36 669		8 379
Autres participations	76		
Prêts, autres immobilisations financières	9 568		6 864
TOTAL	9 644		6 864
TOTAL GENERAL	63 373		15 243

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			17 060	17 060
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		842	8 379	8 379
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 827	35 827
TOTAL		842	44 207	44 207
Autres participations			76	76
Prêts, autres immobilisations financières		11 663	4 769	4 769
TOTAL		11 663	4 845	4 845
TOTAL GENERAL		12 504	66 112	66 112

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	16 060	1 000		17 060
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9	491		500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		30 619	3 160		33 779
TOTAL		30 629	3 650		34 279
TOTAL GENERAL		46 689	4 650		51 339
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 000			
Instal.techniques matériel outillage indus.		491			
Matériel de bureau informatique mobilier		3 160			
TOTAL		3 650			
TOTAL GENERAL		4 650			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	443 033	25 499			468 532
Excédent ou déficit de l'exercice	25 499	25 499-	75 214		75 214
Situation nette	468 532		75 214		543 746
Subventions d'investissement	1 929			1 929	
TOTAL I	470 461		75 214	1 929	543 746

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 810			1 810
TOTAL		1 810			1 810
TOTAL GENERAL		1 810			1 810
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 810			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 769	4 769	
Clients douteux ou litigieux	1 810	1 810	
Autres créances clients	46 441	46 441	
Divers état et autres collectivités publiques	427 596	427 596	
Débiteurs divers	1 240	1 240	
Charges constatées d'avance	6 873	6 873	
TOTAL	488 729	488 729	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 668	48 668		
Personnel et comptes rattachés	31 982	31 982		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 016	38 016		
Autres impôts taxes et assimilés	6 926	6 926		
Produits constatés d'avance	41 965	41 965		
TOTAL	167 557	167 557		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	2 086	100.00
Autres	11 974	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	427 596
Total	427 596

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
SUBVENTIONS A RECEVOIR	427 596
Total	427 596

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 209
Dettes fiscales et sociales	43 399
Total	64 608

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	21 209
PROVISION CP + CHARGES	43 399
Total	64 608

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 873
Total	6 873
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	41 965
Total	41 965

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FEDER	12 405		
SM PAYS DES CEVENNES	21 900		
ADHESIONS 2026	7 660		
Total	41 965		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition gratuite de biens : 985.60€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 807,12 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 807,12€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 807
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 699
35 à 44 ans	21 à 30 ans	498
moins de 35 ans	plus de 30 ans	816
Engagement total		5 820

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation = 2,10 %
- taux d'actualisation = 1.19 %

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		5 820	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels